



Bilan quantitatif

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les cinq dernières années.

	Réel 2000	Réel 2001	Réel 2002
Nombre de contrats couverts	23 941	25 333	25 774
Nombre de certificats couverts	373 737 *	385 494	390 209
Nombre de réclamations mises en commun	11 162	11 306	10 668
Crédits gagnés à la table centrale de compensation	15,4 millions \$	17,5 millions \$	20,8 millions \$
Indice de perte	107%	82 %	83%

	Réel 2003	Préliminaire 2004
Nombre de contrats couverts	26 518	26 175
Nombre de certificats couverts	505 004	511 585
Nombre de réclamations mises en commun	8 847	9 313
Crédits gagnés à la table centrale de compensation	21,2 millions \$	24,7 millions \$
Indice de perte	66 %	87 %

* Corrigé

Une analyse de ces données permet de constater que :

- il y a une augmentation du nombre de contrats et du nombre de certificats couverts ;
- le nombre de réclamations mises en commun diminue de 2000 à 2003 suite à la majoration des seuils de mise en commun;
- les crédits gagnés à la table centrale de compensation continuent d'augmenter malgré la majoration des seuils de mise en commun à cause de l'inflation et de l'utilisation accrue des médicaments;
- les indices de perte rapportés au cours des quatre dernières années sont plus bas que le niveau attendu de 90% ;
- les modifications apportées annuellement aux seuils de mise en commun, afin de tenir compte, entre autres, de l'inflation du médicament, ont permis de ramener l'indice de perte au niveau recherché soit 90 %.

Comme avec les résultats antérieurs pour les groupes de moins de 125 certificats, on constate que le nombre total de réclamations majeures demeure faible. Ces réclamations se situent principalement entre 20 000 \$ et 40 000 \$ et leur nombre augmente régulièrement année après année.

TAILLE DE RÉCLAMATIONS

Groupes *assurés et non assurés* de moins de 125 (jusqu'en 2002) auxquels se sont ajoutés les groupes *assurés* de 125 à 249 certificats à compter de 2003

Le tableau suivant segmente les réclamations soumises et admissibles excédant 20 000 \$ pour les cinq dernières années pour les groupes de moins de 125 certificats jusqu'à 2002 inclusivement. Les groupes assurés de 125 à 249 certificats furent ajoutés à compter de 2003.

Taille de réclamation \$	Nombre 2000 ⁽¹⁾	Nombre 2001 ⁽¹⁾	Nombre 2002 ⁽¹⁾	Nombre 2003 ⁽²⁾	Nombre 2004 ⁽²⁾
Entre 20 000 et 29 999	88	98	186	275	375
Entre 30 000 et 39 999	13	14	27	48	61
Entre 40 000 et 49 999	5	6	13	13	22
Entre 50 000 et 59 999	1	2	3	11	9
Entre 60 000 et 69 999	1	1	4	4	7
Entre 70 000 et 79 999	0	1	0	0	2
Entre 80 000 et 89 999	-	-	1	1	0
Entre 90 000 et 99 999	-	-	-	-	0
Entre 100 000/149 999	-	-	-	-	1
150 000 et +	-	-	-	-	1
Total	108	122	234	352	478

(1) Groupes *assurés et non assurés* de moins de 125 certificats

(2) Ajout des groupes *assurés* de 125 à 249 certificats

Protection en excédent de 50 000 \$

Pour les groupes assurés de plus de 125 certificats :

- en 1999, on dénombre cinq (5) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 21 269 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;
- en 2000, on dénombre onze (11) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 121 252 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;
- en 2001, on dénombre douze (12) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 68 631 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;
- en 2002, on dénombre seize (16) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 222 045 \$ qui fut répartie entre les assureurs ;

Pour les groupes assurés de plus de 250 certificats :

Veillez noter que les résultats pour 2005 sont préliminaires et pourraient changer :

- en 2003, on dénombre vingt-sept (28) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 321 464 \$ qui sera répartie entre les assureurs ;
- en 2004, on dénombre trente trois (33) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 511 586 \$ qui sera répartie entre les assureurs ;
- en 2005, on dénombre cinquante huit (58) réclamations en excédent du seuil de 50 000 \$. Ces réclamations mises en commun résultent en une somme de 1 046 032 \$ qui sera répartie entre les assureurs.